



POUR AFFICHER

COURS « RÉGLEMENT DES GRIEFS » Offert aux régions de l'Estrie/Bois-Francs (01) et de la Mauricie (09)

- DATES :** Les vendredi 2 novembre et samedi 3 novembre 2018
- HEURES :** De 8 h 30 à 16 h 30
- ENDROIT :** À déterminer selon les inscriptions
- RESPONSABLE :** Normand Pelletier
Conseiller syndical

Cette formation renouvelée est essentielle pour les délégué(e)s syndicaux et autres représentant(e)s en milieu de travail ou pour les membres qui veulent mettre leurs connaissances et leurs compétences à contribution pour régler des problèmes dans le lieu de travail. Cette formation constitue une mise à jour inestimable pour les représentant(e)s chevronné(e)s ou une introduction à la solution des problèmes et aux règlements des griefs pour les nouveaux délégué(e)s syndicaux ou pour ceux qui aspirent à le devenir.

Vous apprendrez ce qu'est un grief, examinerez l'importance du grief comme mécanisme de solution des problèmes. Le « devoir de juste représentation » est une obligation importante et tous les représentant(e)s doivent savoir ce que cela signifie.

Vous maîtriserez une nouvelle approche systématique et des mécanismes qui vous aideront à examiner à fond chaque problème.

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint et de nous le faire parvenir par courriel à greniern@psac-afpc.com ou par télécopieur au 418-666-6999 au bureau régional de Québec avant le **28 septembre 2018, 16 h.**

Alliance de la fonction publique du Canada
Bureau régional de l'AFPC-Québec
5050, boulevard des Gradins, bureau 130
Québec (Québec) G2J 1P8
Téléphone : (418) 666-6500 ou 1-800-566-6530
Télécopieur : (418) 666-6999